

Mgr Delmas refuse de s'opposer à la destruction d'une église

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Art sacré](#), [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 18 juin 2013

Dans un communiqué publié aujourd'hui, Mgr **Delmas**, évêque d'Angers, refuse de s'opposer à la destruction de l'église de Gesté :



"Le conseil municipal de Gesté a décidé d'engager des travaux de déconstruction-reconstruction de l'église paroissiale Saint-Pierre. Pour le diocèse d'Angers cette décision permettra le maintien du culte localement. L'église Saint-Pierre de Gesté est affectée au culte. A ce titre, cet édifice est normalement mis à disposition du clergé et des fidèles. Ceci n'était plus possible depuis plus de cinq années pour des raisons de sécurité. La commune, en tant que propriétaire, a donc pris la décision de procéder à une déconstruction-reconstruction partielle de l'église paroissiale. Ce choix fait suite à des études faisant état que la reconstruction partielle était bien moins onéreuse qu'une restauration. Cette décision permet le maintien d'un lieu de culte, dont le diocèse porte le souci et la responsabilité. Les travaux engagés par la commune vont donc permettre de redonner un lieu de prière et de vie à la communauté paroissiale. En lien avec la mairie depuis la fermeture de l'église, l'évêque d'Angers a maintenu sa volonté de ne pas désaffecter le lieu, comme le droit l'y autorise. L'affectation au culte sera transférée automatiquement de l'ancienne église vers la nouvelle qui conservera la crypte et le clocher originel. Une fois reconstruit cet édifice restera la propriété de la commune de Gesté.

Le conseil municipal [a à nouveau voté](#) la démolition le 6 mai, et le maire a passé un appel d'offre pour qu'une entreprise mène ce chantier. Le 17 juin, il a convoqué la presse locale à 16 h pour annoncer sa décision, la démolition devant commencer le 18.